

Football/Suite à la lourde faute professionnelle dont il a été l'auteur Jean Félix Mba Nze paye le prix de ses errements

A.M.
Libreville/Gabon

Le secrétaire général de la Fédération gabonaise de football a été suspendu de ses fonctions par le Comité exécutif à l'issue de la réunion tenue mardi dernier au siège fédéral. C'est désormais Gil Sébastien Ndume qui, à titre provisoire, assurera lesdites fonctions.

UN seul ordre du jour figurait au menu de la réunion mardi dernier du Comité exécutif de la Fédération gabonaise de football : l'examen des griefs reprochés au secrétaire général de cette institution, Jean Félix Mba Nze. Cette instance décisionnelle, dirigée par Pierre Alain Mounquengui, voulait donner une suite à l'incurie dont a fait montre le SG dans le traitement des décisions en provenance de la Fifa. A l'issue de cette réunion qui s'est achevée tard dans la nuit, les membres du Comité exécutif se sont pro-

noncés en faveur de la suspension des fonctions de M. Mba Nze, indique un communiqué parvenu à notre rédaction et signé du porte-parole de l'instance faïtière du football gabonais, Guy Robert Bigouma. Se fondant sur un constat faisant état de ce que l'intéressé, en date du 4 septembre, n'avait pas « rendu compte » à cette institution et au staff technique des Panthères de la suspension des joueurs Mario Lemina et Abdoulaye Tandjigora lors de la rencontre Gabon-Côte-d'Ivoire joué le 2 septembre dernier au stade de l'Amitié à Libreville, alors que la Fédération internationale de football (Fifa) lui avait notifié ces suspensions en bonne et due forme, le Comité exécutif ne pouvait autrement que « donner de la voix ». Pour cette instance l'acte posé par Jean Félix Mba Nze est inadmissible, c'est une « faute administrative lourde » qui « aurait fortement pénalisé les Panthères du Gabon dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde », peut-

on lire dans le communiqué. Lequel indique également que les fonctions de secrétaire général seront désormais assurées par le directeur de cabinet du président de la Fégafoot, Gil Sébastien Ndume. Une nomination qui fait déjà jaser dans les milieux du football. Tant certains auraient voulu voir à ce poste l'actuel secrétaire général adjoint, Yaulan Mavouroulou, ainsi que la logique l'aurait recommandé. Tandis que d'autres y voient une sanction contre le SGA dont on dit trempé dans des affaires pour le moins sulfureuses



Le Comité exécutif, que dirige Pierre Alain Mounquengui, a fait preuve de fermeté face à l'incurie...



... de son secrétaire général, Jean Félix Mba Nze.

Fin de la 5e édition du Challenge Jean-Boniface Assélé L'ASK au pinacle et Jerry Nzamba meilleur buteur

F-K.O.M
Libreville/Gabon

DEBUTEE le 12 août dernier, la cinquième édition du Challenge Jean-Boniface Assélé, s'est achevée le week-end écoulé, au stade de la nation de Belle-Vue II. L'équipe d'ASK, conduite par son capitaine Joas Ekang, a été plus réaliste en battant Carref FC, en finale de cette compétition (1-0). Cette 5e levée, a regroupé douze équipes issues des 2e et 3e arrondissements de Libreville. Avec sept buts à son actif, Jerry Nzamba attaquant de Missile FC, qui

jouait pour le compte de l'ASK, s'est offert le trophée de meilleur buteur. Auteur de 10 buts la saison dernière avec Missile FC, ce jeune joueur nous a confié qu'il évoluera cette saison, sous les couleurs du CF Mounana. Confirmant ainsi les rumeurs qui circulaient dans ce sens depuis quelque temps, lesquelles l'annonçaient dans ce club. Pour sa part Curtis Bouka, qui évoluait au sein de l'équipe "Les Amis", a été désigné meilleur joueur du tournoi. Tous les lauréats ont reçu leurs trophées et récompenses des mains du parrain de la compétition.



Joas Ekang, brandissant le trophée aux côtés du parrain du tournoi Jean-Boniface Assélé.

**MINISTERE DE LA JUSTICE,
GARDE DES SCEAUX,
CHARGE DES DROITS HUMAINS**

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Visa de conformité de la DGBFIP :

Date de lancement : Jeudi 14 septembre 2017
Appel d'offres : N° 001/MJGSDH/REHABILIT/JURIDIC/POG/2017
Nom du projet : Réhabilitation du Palais de justice de la Ville de Port-Gentil
Source de financement : Budget de l'Etat 2017.

1. OBJET
Le Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains lance un appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du palais de justice de Port-Gentil.

2. ALLOTISSEMENT
Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. PARTICIPATION
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n°0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION
En application des dispositions des articles 71 à 73 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier, aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 F CFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse ci-dessous :

**MINISTERE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX,
CHARGE DES DROITS HUMAINS**
Situé après l'immeuble des Arcades, Face de la Société ELECTRA (Centre-ville)
1er étage, Secrétariat Général, Chancellerie
BP : 547 Libreville - Tel : 01 77 35 79

6. CRITERES D'EVALUATION
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 13 octobre 2017 à 10 heures 00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et dont l'existence n'excède pas cinq ans ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 13 octobre 2017 à 11 heures 00 dans la salle de réunion située au Rez-de-Chaussée de l'immeuble abritant les services du Ministère.

P. Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques
P.O. Le Directeur Général Adjoint

Le Secrétaire Général du Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains

P. Le Directeur Général du Budget et des Finances Publiques
P.J. Le Directeur Général Adjoint

Le Secrétaire Général du Ministère du Budget et des Comptes Publics

**MINISTERE DU BUDGET ET DES
COMPTES PUBLICS**

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date de lancement : Jeudi 14 septembre 2017
Appel d'Offres : N° 01/MBCP/2017
Nom du projet : Audits internes du Ministère du Budget et des Comptes Publics
Source de financement : Etat gabonais

1. OBJET
Le Ministère du Budget et des Comptes Publics lance un appel d'offres pour la réalisation des audits internes.

2. ALLOTISSEMENT
Le présent appel d'offres est réparti en quatre (4) lots suivants :

Lot n°1 : Audit sur les primes du Ministère ;
Lot n°2 : Audit sur la performance des subventions et aides publiques ;
Lot n°3 : Audit du fichier de la solde ;
Lot n°4 : Audit sur les mises à disposition au trésor.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat ne peut être attributaire de plus de deux (2) lots.

3. PARTICIPATION
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 74 du décret n° 0254/PR/MEEDD du 19 juin 2012 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION
En application des dispositions des articles 71 à 73 du Code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA pour chaque lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse suivante :

Direction Générale du Budget et des Finances Publiques
Pôle Marchés Publics
1er étage - Bâtiment annexe B du Ministère du Budget et des Comptes Publics
(Face SEEG)
B.P. : 198 Libreville Gabon - Tél. : (00241) 03 00 79 05
Courriel : dgbfippmp@gmail.com

6. CRITERES D'EVALUATION
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions des articles 28 à 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus, au plus tard le 16 octobre 2017 à 10h00.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Conformément aux dispositions de l'article 81 du Code des Marchés Publics, la garantie de soumission n'est pas exigible.

8. OUVERTURE DES PLIS
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le lundi 16 octobre à 11 heures dans la salle de réunion située au premier étage du bâtiment annexe du Budget.